

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

| COMpte Rendu de Réunion | | |
|--|-----------------------------|--------------------------------|
| Date : 26 février 2018 | Lieu : Hôtel du Département | Date de rédaction : 28/02/2018 |
| <u>Objet</u> : COMITE DE DIALOGUE ET DE SUIVI DU CONTOURNEMENT DE BEYNAC <u>PJ.</u> : 2 | | |

Participation : Cf. liste jointe

La première séance du Comité de dialogue et de suivi du contournement de Beynac s'est tenue le lundi 26 février 2018 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Avec une participation d'associations de la société civile, de membres du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), de représentants de l'Etat (Préfecture et services associés) et d'élus, cette première réunion a été l'occasion :

- de rappeler le contenu du projet,
- de présenter l'échéancier de réalisation des travaux,
- d'exposer les engagements environnementaux pris par le Département.

Les diapositives présentées à cette occasion sont jointes en annexe.

Les différentes réunions du comité permettront de suivre l'évolution des travaux et d'ouvrir un dialogue sur tout sujet lié à l'opération, tels que les exemples ci-dessous :

- les futures connexions de la voie douce créée avec celles déjà existantes dans la vallée de la Dordogne,
- les conditions de raccordement de la future route avec le réseau routier existant à Vézac permettant bien des insertions fluides,
- les réunions spécifiques d'information à prévoir durant le chantier avec les usagers.

Le comité pourra bien entendu se saisir de tout sujet en lien avec le projet.

Le comité, lors de cette première session, a pris acte du démarrage des travaux ; les échanges entre les membres du comité ont été riches et ont souligné l'effort de transparence de la collectivité départementale.

Un focus a également été fait sur le management environnemental appliqué à cette opération.

Ont été notamment abordées les mesures prises durant les travaux, avec la présence d'un écologue pour vérifier le respect des engagements du Département, l'obligation de formation environnementale de tous les intervenants sur le chantier ainsi que les modalités de protection de la faune et de la flore.

Les obligations à respecter après la livraison des ouvrages ont également été présentées notamment le suivi environnemental durant 30 ans du site par différents organismes et par les services de l'Etat.

La prochaine réunion se tiendra fin avril 2018.

Le Maître d'œuvre, l'entreprise Bouygues ainsi que la société en charge du suivi environnemental (écologue) seront invités à cette occasion pour répondre à toute question technique et exposer leurs méthodologies de travail.

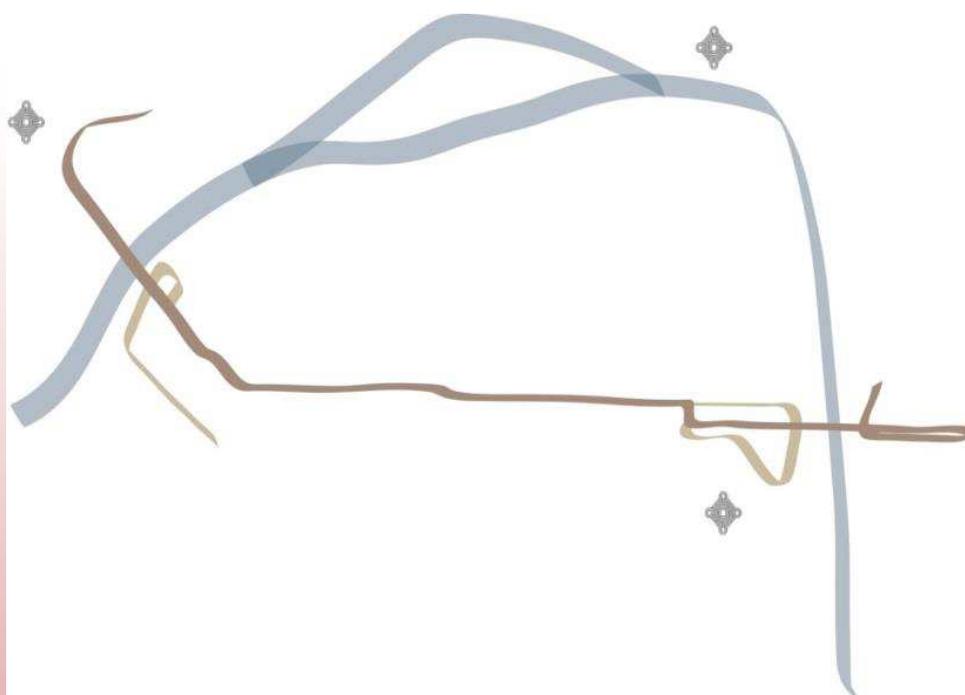
| FEUILLE DE PRESENCE | | | |
|--|--|--|--|
| Date de la réunion : 26 février 2018 | | | |
| Lieu : Hôtel du Département – Salle Lurçat | | | |
| Objet de la réunion : Comité de dialogue et de suivi du contournement de BEYNAC | | | |

| NOM - PRENOM | FONCTION | PRESENT | EXCUSÉ |
|----------------------------|---|---------|--------|
| Germinal PEIRO | Président du CD | X | |
| Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC | Préfète de la Dordogne | | X |
| Frédéric ROUSSEL | Sous-préfet de Nontron et Sous-préfet de Sarlat par intérim | X | |
| Matthieu LIBSON | Secrétaire général Sous-préfecture de Sarlat | X | |
| Jacqueline DUBOIS | Députée de la 4 ^{ème} circonscription | | X |
| Patrice GUYOT | Directeur Régional de la DREAL | | |
| Frédéric PIRON | Directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations DDCSPP | | |
| Didier KHOLLER | Directeur de la DDT | X | |
| Philippe FAUCHET | Chef du service Eau Environnement et Risques (SEER) - DDT | X | |
| Christian DELPIERRE | Directeur Régional de DIRECCTE | | |
| Pierre PLOUSEY | Chef du service Interministériel de défense et de protection civile SIDPC | X | |
| Richard GENET | Représentant ARS | X | |
| Pascal BOURDEAU | Conseiller Départemental | X | |
| Marie Claude VARAILLAS | Conseillère Départementale | X | |

| | | | |
|---------------------------------|---|---|---|
| Stéphane ROUDIER | Maire de CONDAT SUR VEZERE | | |
| Philippe GIMENEZ | Maire de CORGNAC SUR L'ISLE– Suppléant | X | |
| Patrick MASNERI | Maire de MAUZAC ET GRAND CASTANG | | X |
| Marc MATTERA | Président SMDE24 | | X |
| Claude MAGNARD | UFC QUE CHOISIR DORDOGNE | | X |
| Bernard LANCON | UFC QUE CHOISIR DORDOGNE – Suppléant | X | |
| Jean Marie RAMPNOUX | Président fédéral de la FDPMA | X | |
| Jean-François VIDALIE | Représentant de la SEPANSO Dordogne | | X |
| Bernard BOUSQUET | Représentant de la SEPANSO Dordogne – Suppléant | | |
| Christian ZAMPERINI | Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne | | |
| Benaouda ABBOU | Représentant de la CCI Dordogne | | |
| Gérard TEILLAC | Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne | X | |
| Jean Louis MOYEN | Directeur du Laboratoire de la Dordogne | X | |
| Frédérique PATOUILLARD | Ingénieur conseil à la CARSAT Aquitaine | | |
| Philippe VERDEGUER | Ingénieur conseil à la CARSAT Aquitaine – Suppléant | | |
| Patrick PITTORINO | Représentant du SDIS 24 | | |
| Marie Jacqueline MARSAC-BERNEDE | Coordinatrice des hydrogéologues agréés | | |
| Nathalie JACQUEMAIN | Hydrogéologue - Suppléante | X | |
| Pierre CAPELLOT | Vice-Président de la FEDEREC Sud- Ouest Atlantique | X | |
| Valérie PERRIER | Représentante de l'Agence de l'eau Adour GARONNE | | |
| Véronique CHARTROULE | Représentante l'Ordre National des Médecins | | |

| | | | |
|---------------------------|--|---|---|
| Alain PASSERIEUX | Maire de BEYNAC | | |
| Jean-Claude CASTAGNAU | Maire de VEZAC | X | |
| Jean-Marie CHAUMEL | Maire de SAINT VINCENT DE COSSE | X | |
| Marie-Françoise ROUBERGUE | Maire de CASTELNAUD LA CHAPELLE | X | |
| Jacques AUZOU | Vice-Président du Conseil Départemental en charge des Routes | | X |
| Maryline FLAQUIERE | Conseillère Départementale | | |
| Jean-Fred DROIN | Conseiller Départemental | X | |
| Brigitte PISTOLOZZI | Conseillère Départementale | X | |
| Benjamin DELRIEUX | Conseiller Régional référent pour le Sarladais | | X |
| Marc BECRET | Directeur Général des Services | X | |
| François FOURNIER | Chargé de mission BEYNAC | X | |
| Sébastien de-MAZERAT | Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Mobilités | X | |
| Matthieu DRUILLOLE | Directeur de Cabinet | | X |
| Nicolas PLATON | Directeur de la Communication | | X |
| Isabelle ALBRAND | Directrice du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités | X | |
| Jacques FOREST | Responsable du Pôle Pilotage et Maîtrise d'Ouvrage | X | |
| Martine GRAMMONT | Directrice de l'Environnement et du Développement Durable | X | |
| Stéphane WAGNER | Mission Développement Durable | X | |
| Jean-Pierre CHADELLE | Adjoint au chef du service de l'Archéologie | X | |
| Cécile JALLET | Directeur Général Adjoint de la Culture, de l'Education et des Sports | | X |

COMITÉ DE DIALOGUE ET DE SUIVI DU PROJET DE CONTOURNEMENT DE BEYNAC



Réunion du 26 février 2018

Ordre du jour

- **Présentation du Comité de dialogue et de suivi**
 - Présentation des interlocuteurs
 - Présentation du fonctionnement
 - Présentation du site Internet dédié

- **Présentation du projet de contournement de BEYNAC :**
 - Présentation du projet
 - Rappel succinct des procédures
 - Présentation des grands principes contenus dans les autorisations
 - Présentation du calendrier

- **Présentation du management environnemental**



Le Comité de dialogue et de suivi : une démarche volontaire du Département

- **Constitué** par le Président du Conseil Départemental, par conférence de presse en date du 11 décembre 2017
- **Objectifs** : informer et associer les membres du Comité à toutes les étapes à venir du chantier

Composition :

- Madame la Préfète de la Dordogne ou son représentant,
- Tous les membres du CODERST (COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) instance de concertation dont les membres sont désignés par le représentant de l'Etat,
- Les maires (ou leurs représentants) des 4 communes concernées par le projet (Beynac, Vézac, Saint-Vincent de Cosse, Castelnaud la Chapelle),
- Madame Jacqueline DUBOIS, députée de la circonscription,
- Monsieur Jacques AUZOU, vice-président du Conseil Départemental en charge des Routes,
- Les conseillers départementaux des deux cantons concernés,
- Monsieur Benjamin DELRIEUX, conseiller régional référent pour le Sarladais.

Le Comité de dialogue et de suivi fonctionnement proposé

- **Première réunion : le 26 février 2018**
- **Invitation par courrier dématérialisé**
- **Compte-rendu transmis par voie dématérialisée**
- **Compte-rendu déposé sur la page internet dédiée**
- **Le rythme des réunions : à définir en fonction**
 - des besoins exprimés par les membres
 - et de l'avancement des travaux et de leurs enjeux

La page Internet sur le site du Département www.dordogne.fr

rubrique :
Aménagement du territoire – Les
routes – Contournement de Beynac

https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/amenagement_du_territoire/les_routes/contournement_de_beynac/1296



Dans une volonté réaffirmée de dialogue avec l'ensemble des personnes morales et privées, le Président du Conseil départemental, par conférence de presse en date du 11 décembre 2017, a annoncé la constitution d'un « Comité de dialogue et de suivi du projet de contournement de Beynac-et-Cazenac » dont la composition est la suivante :

- Madame la Préfète de la Dordogne ou son représentant, tous les membres du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) instance de concertation présidée par la Préfecture qui concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques technologiques et dont les membres désignés par le représentant de l'Etat sont des représentants des services de l'Etat ; de l'agence régionale de santé ; des collectivités territoriales ; d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines ; de personnalités qualifiées, dont au moins un médecin,
- les maires (ou leurs représentants) des 4 communes concernées par le projet (Beynac-et-Cazenac, Vézac, Saint-Vincent de Cosse, Castelnau la Chapelle),
- Madame Jacqueline DUBOIS, députée de la circonscription,
- Monsieur Jacques AUZOU, Vice-président du Conseil Départemental en charge des Routes,
- les Conseillers départementaux des deux cantons concernés,
- Monsieur Benjamin DELRIEUX, conseiller régional référent pour le Sarladais.

Ce Comité se réunira régulièrement et serait étroitement informé de toutes les étapes du chantier.
Les comptes rendus de réunion de ce comité sont déposés sur le présent site.

● Contexte et enjeux

➤ Contexte :

➤ caractère patrimonial du site : le triangle d'or de la Dordogne

▪ Proximité des Monuments Historiques :

- Classés : châteaux de Beynac et de Castelnaud la Chapelle,
- Inscrits : châteaux de Marqueyssac et de Fayrac .

▪ Site inscrit : Vallée de La Dordogne.

▪ Site Natura 2000 : Vallée de la Dordogne.

▪ SPR (ex ZPPAUP) : Sites Patrimoniaux Remarquables sur les Communes de Castelnaud la Chapelle et Vézac.

▪ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

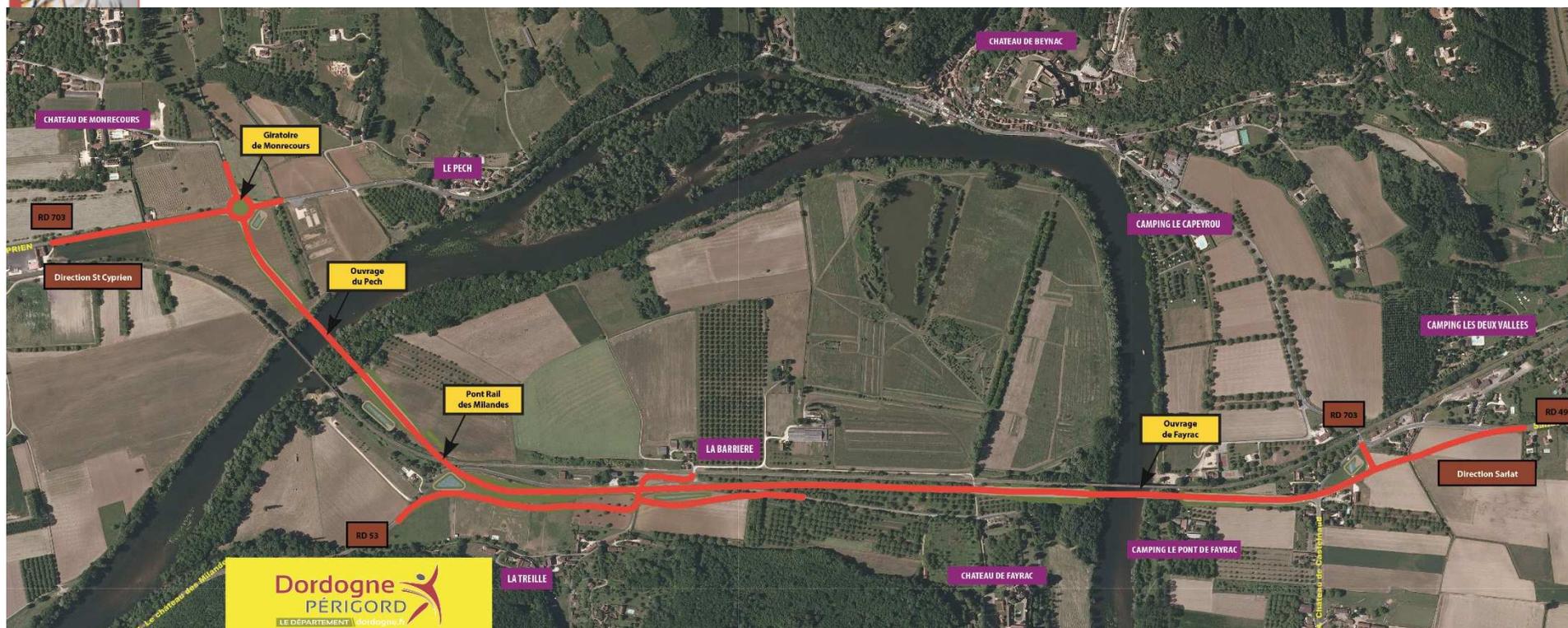
▪ Site majeur d'Aquitaine

▪ Réserve de biosphère par l'UNESCO

● Enjeux : qualité de l'intégration paysagère et architecturale du projet dans le site



- **Plan de situation** : le projet se situe sur le territoire des communes de SAINT VINCENT DE COSSE, de CASTELNAUD LA CHAPELLE et VEZAC



- **Principales caractéristiques du projet**

- **Route bidirectionnelle (L= 3200 m ; l= 6,00m)**
+ voie dédiée au modes doux (L= 3900 m ; l= 2,50m).

→ 2 franchissements de la Dordogne :

- **OA du Pech** : $L = (22 + 6 \times 27,25 + 26\text{m}) = \mathbf{211,50\ m}$

- **OA de Fayrac** : $L = (17,80 + 23,30 + 5 \times 27,25 + 23,30 + 16,17\text{m}) = \mathbf{216,82\ m}$

→ 1 franchissement de la voie ferrée :

- **Pont-rail des Milandes** (MOA : SNCF Réseau) **L= 71,05 m**

- **Cuvelage** : $L = 83,05 + 115,90 = \mathbf{198,95\ m}$

Contournement de Beynac

Vue d'ensemble



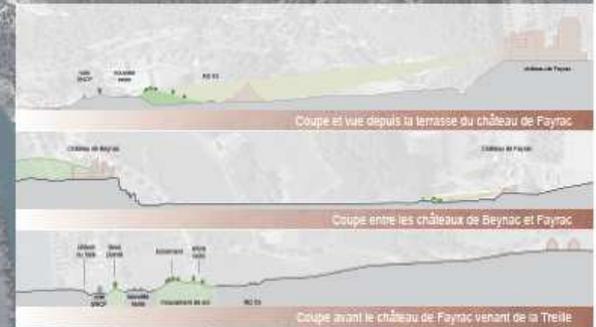
Vue depuis le chateau de Beynac vers Faurac



Vue depuis le chateau de Marquessaac vers Faurac



Vue en plan de l'ensemble du projet 1/3000*



Coupe et vue depuis la terrasse du chateau de Faurac

Coupe entre les chateaux de Beynac et Faurac

Coupe avant le chateau de Faurac venant de la Treille



Vue depuis le chateau de Monrepeux vers Pech



Vue depuis le chateau de Faurac



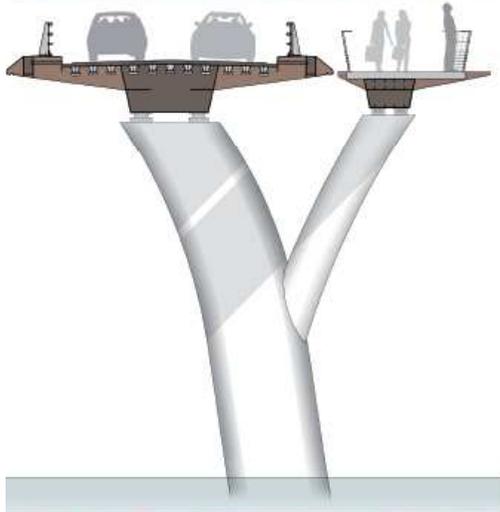
Coupe longitudinale

JR 216 . 1 -

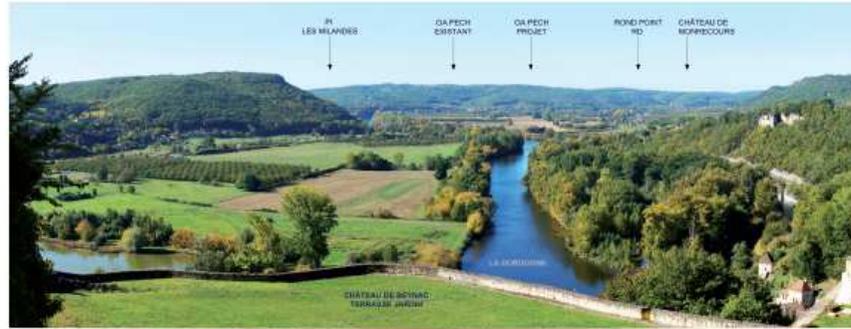
Ouvrage du Pech



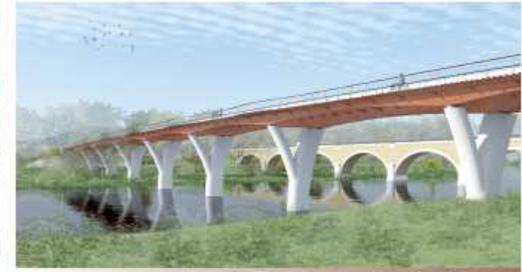
Perspective sur la culée C8



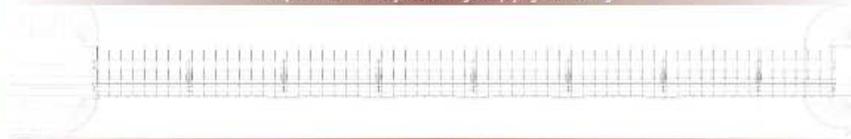
Coupe transversale 1/50°



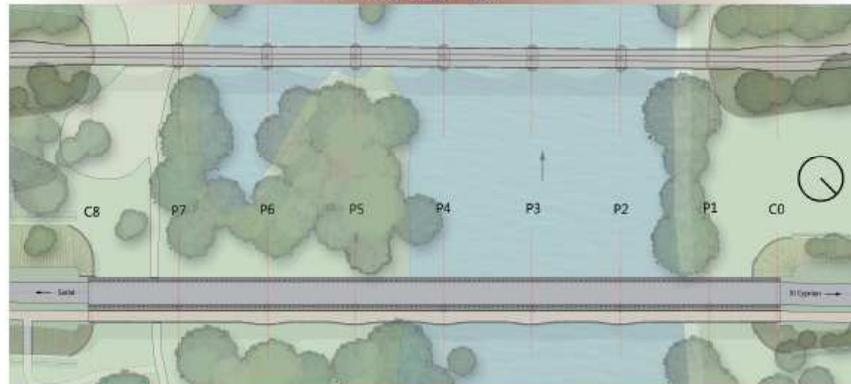
Vue depuis le château de Beynac sur l'intégration paysagère de l'ouvrage



Perspective sur l'ouvrage



Plan de structure 1/500°



Plan masse de l'ouvrage 1/500°



Perspective sur l'ouvrage et vue sur le château de Beynac



Coupe transversale de l'ensemble 1/250°



Élévation 1/250°

JR 216 -2-



Ouvrage de Fayrac



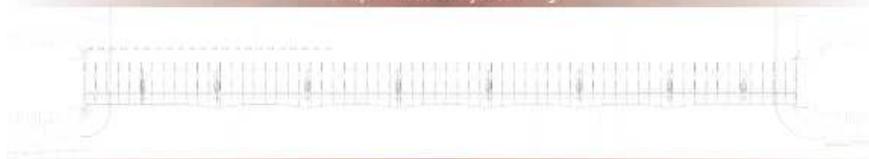
Vue depuis le château de Castelnaud vers Fayrac



Vue depuis le château de Fayrac sur l'ouvrage



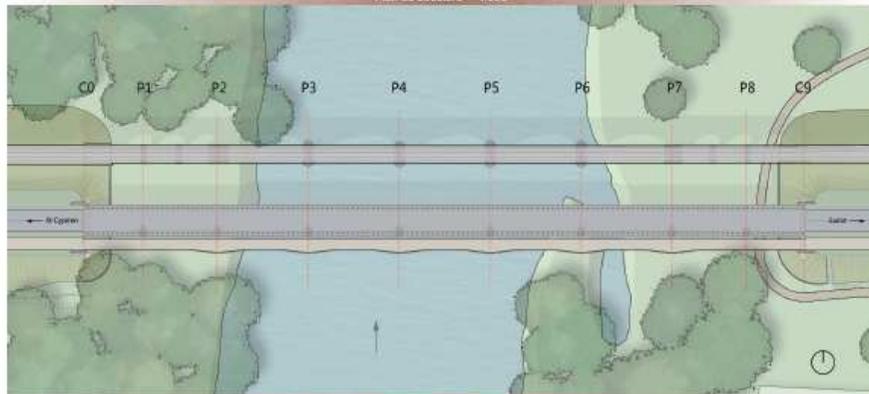
Vue depuis le château de Beynac vers Fayrac



Plan de structure 1/500"



Perspective de la structure, des piles et de la culée C0



Plan masse 1/500"



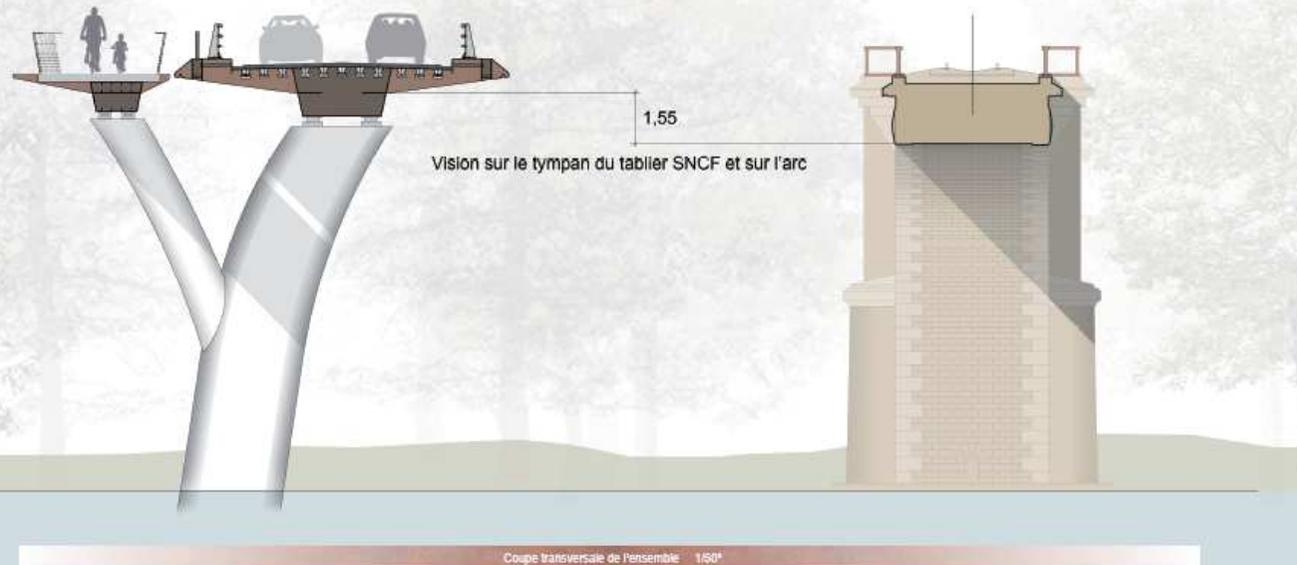
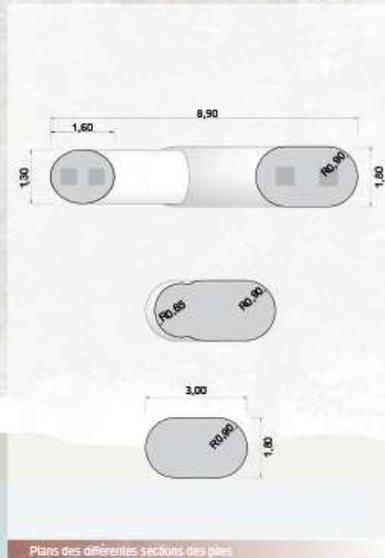
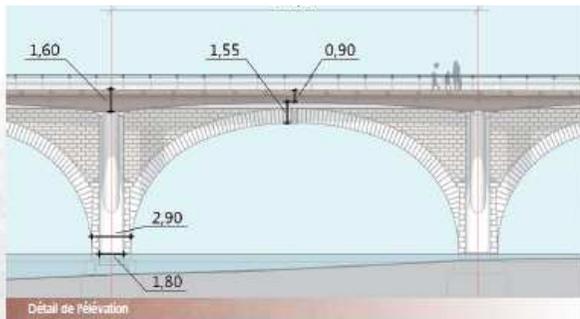
Perspective depuis la Dordogne



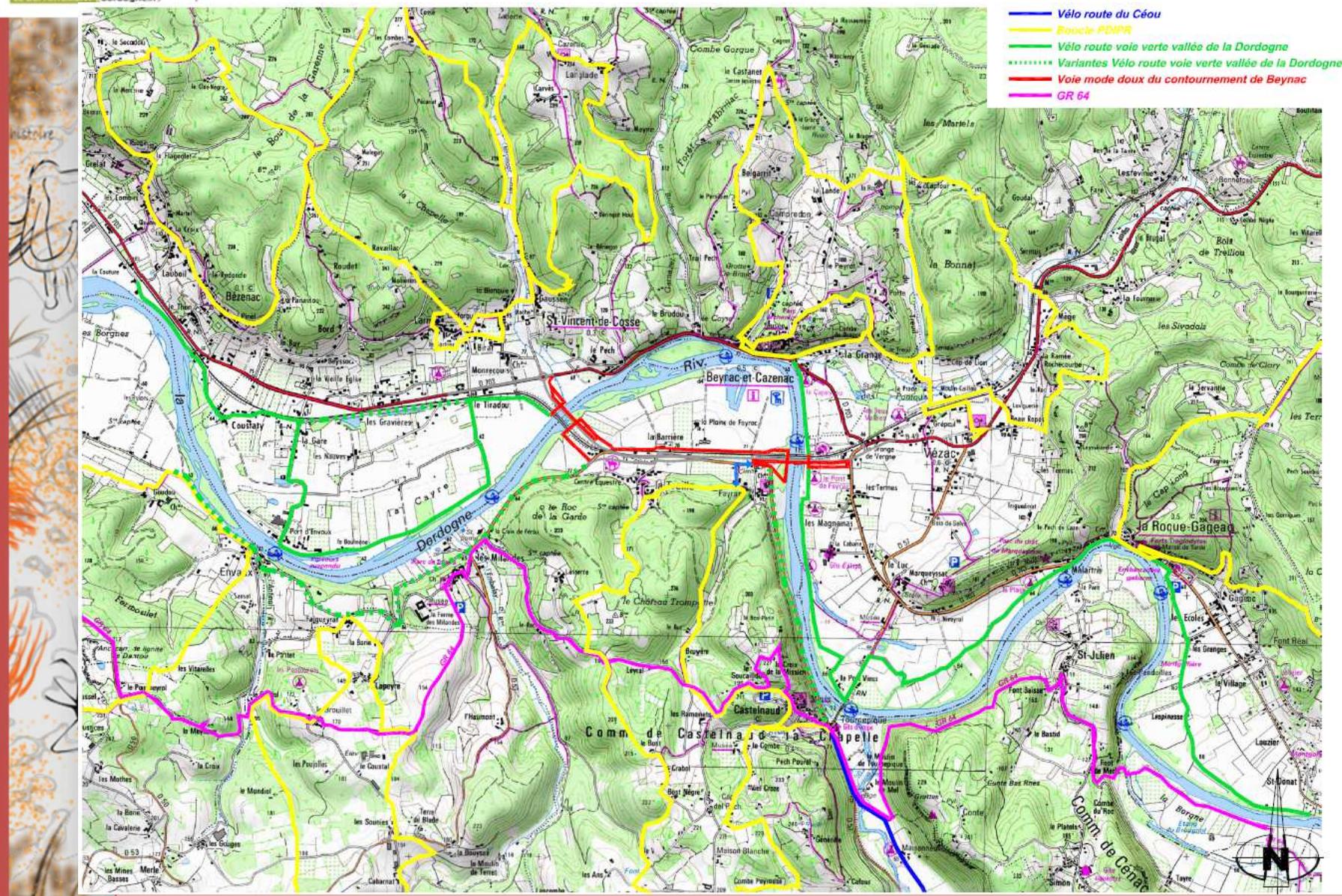
Elevation 1/250"

JR 215 - 4 -





PRESENTATION DU PROJET



LES PROCEDURES

- Prise en considération en juillet 85
- **DUP du 26 décembre 2001 confirmée et définitive suite à la décision du Conseil d'Etat du 23 décembre 2010**
- Programme voté au BS 2014
- 2015 : choix du Maître d'œuvre par concours : SETEC/CRAQUELIN/SPIELMANN
- 2016 : Etudes techniques
 - Attribution du marché MOE : 29 février 2016
 - Livraison AVP : 16 juillet 2016
 - Livraison PRO 16 décembre 2016 au 31 mars 2017
 - Lancement Appel d'Offres Ouvrages d'Art 11 juin – ouverture plis CAO 31 août 2017 – notification du marché le 31 janvier 2018

LES PROCEDURES

- **Deux Permis d'aménager en SPR du 18 janvier 2018** (*loi CAP du 7/7/2016*) sur Castelnaud et Vézac avec avis conforme de l'ABF et avis de la commission départementale des sites.
- **Autorisation Unique IOTA du 29 janvier 2018** (*Ordonnance du 12/06/14 + loi TE du 17/08/2015*) au titre des autorisations LEMA (Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques), de dérogation pour destruction d'espèces ou habitats d'espèces protégés et de défrichement ;
- **Autorisation préfectorale site inscrit** (*code de l'environnement*) sur St Vincent de Cosse;

IOTA : Installations Ouvrages Travaux Activités

TE : Transition Energétique

SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables

CAP : Création Architecture Patrimoine

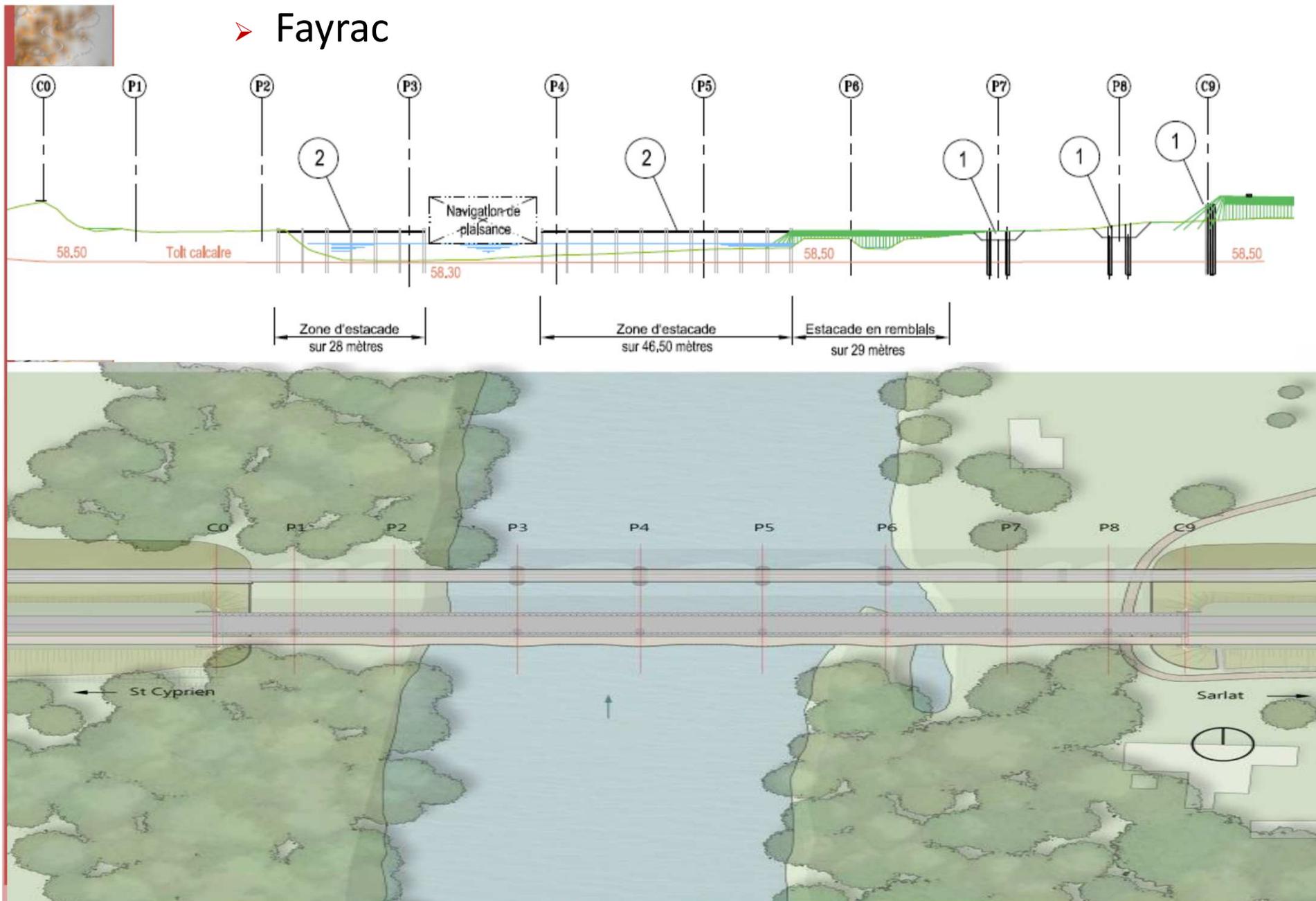
PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Habitats, faune et flore : mammifères aquatiques, chiroptères, amphibiens, reptiles, odonates, faune piscicole, espèces invasives.
- Milieux aquatiques : La Dordogne.

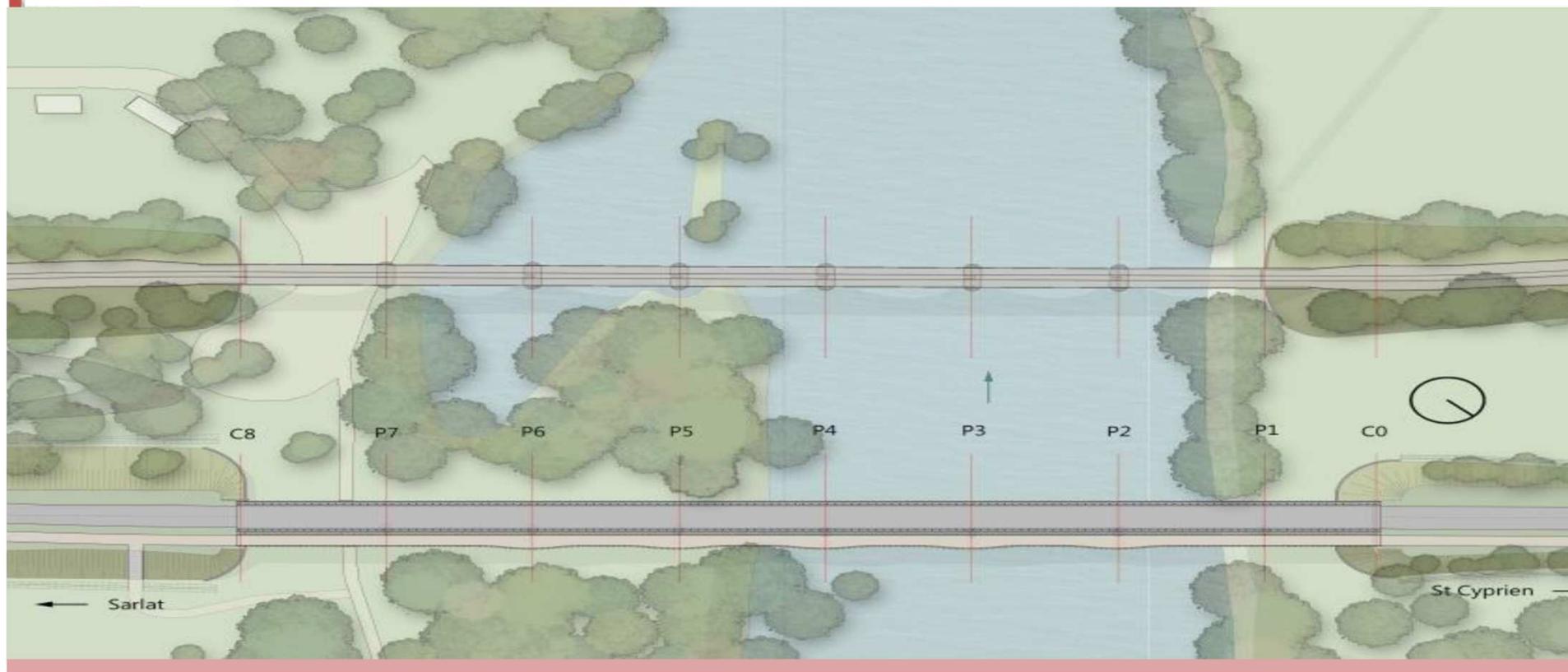
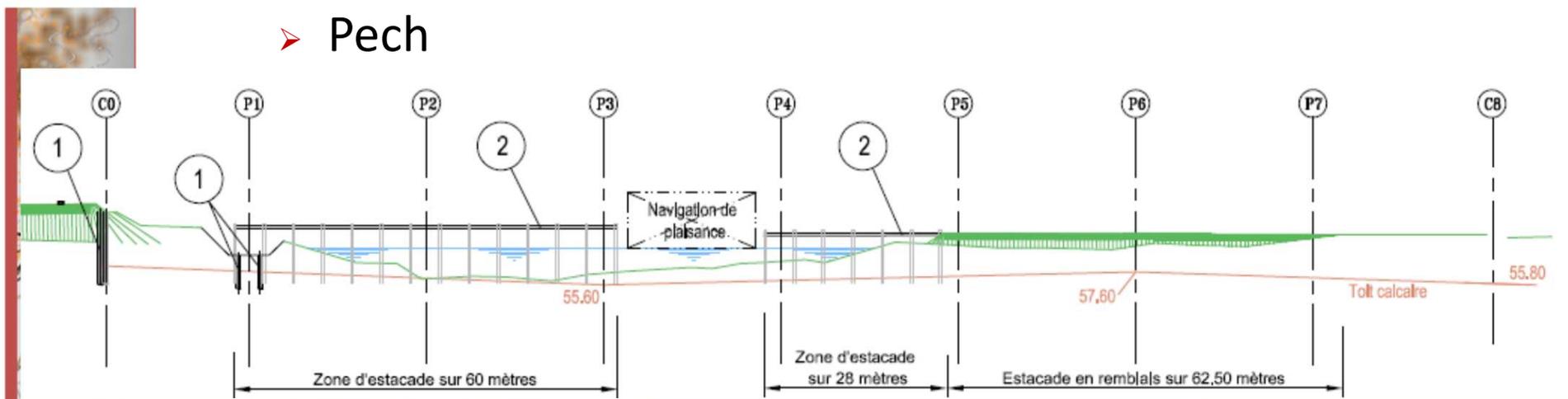
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE TRAVAUX

- Délimitation des emprises travaux,
- Mise en défens des zones sensibles et barrières amphibiens.
- Respect du calendrier :
 - déboisement de septembre à février,
 - intervention dans le lit mineur de septembre à février.

➤ Fayrac



➤ Pech

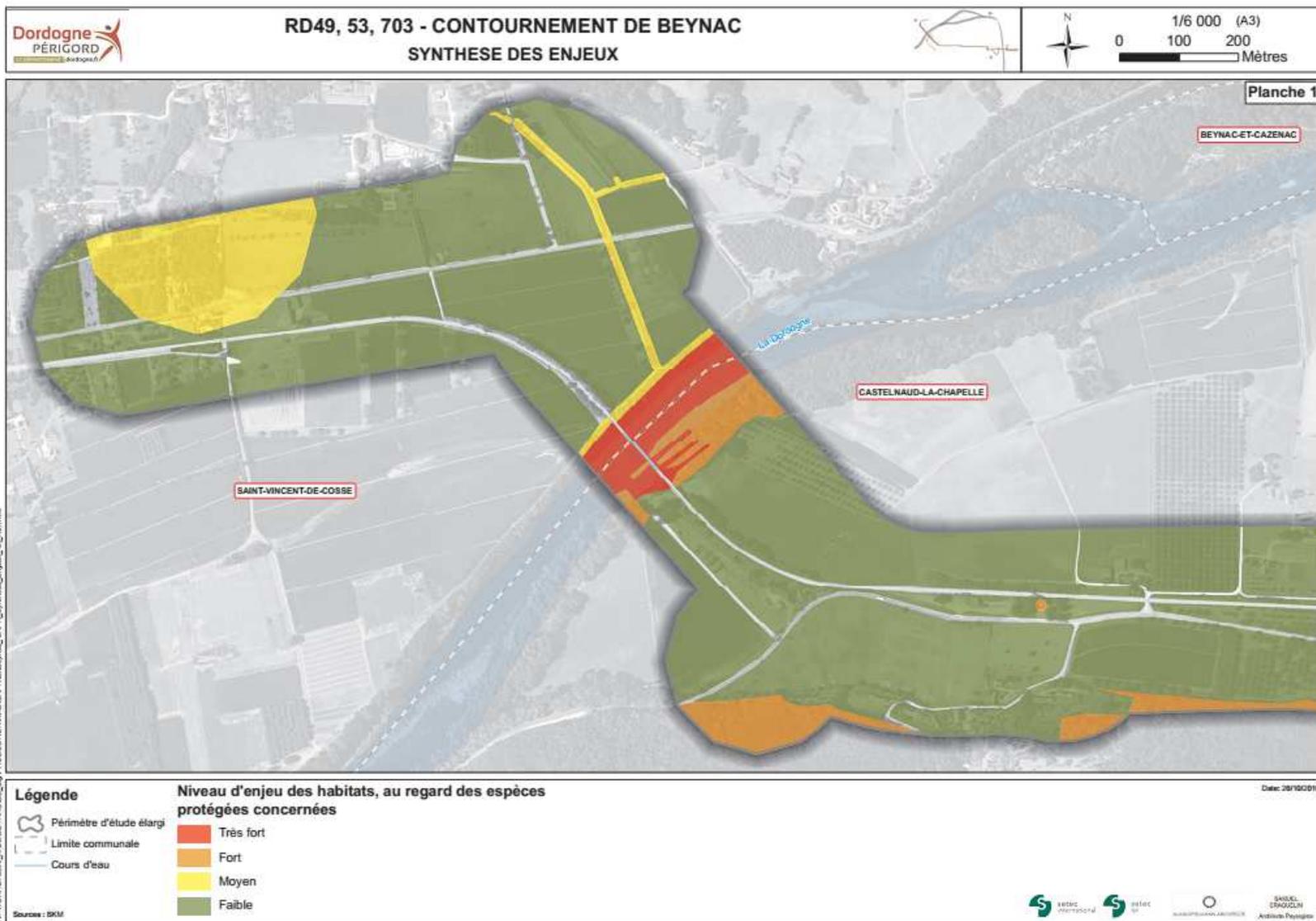


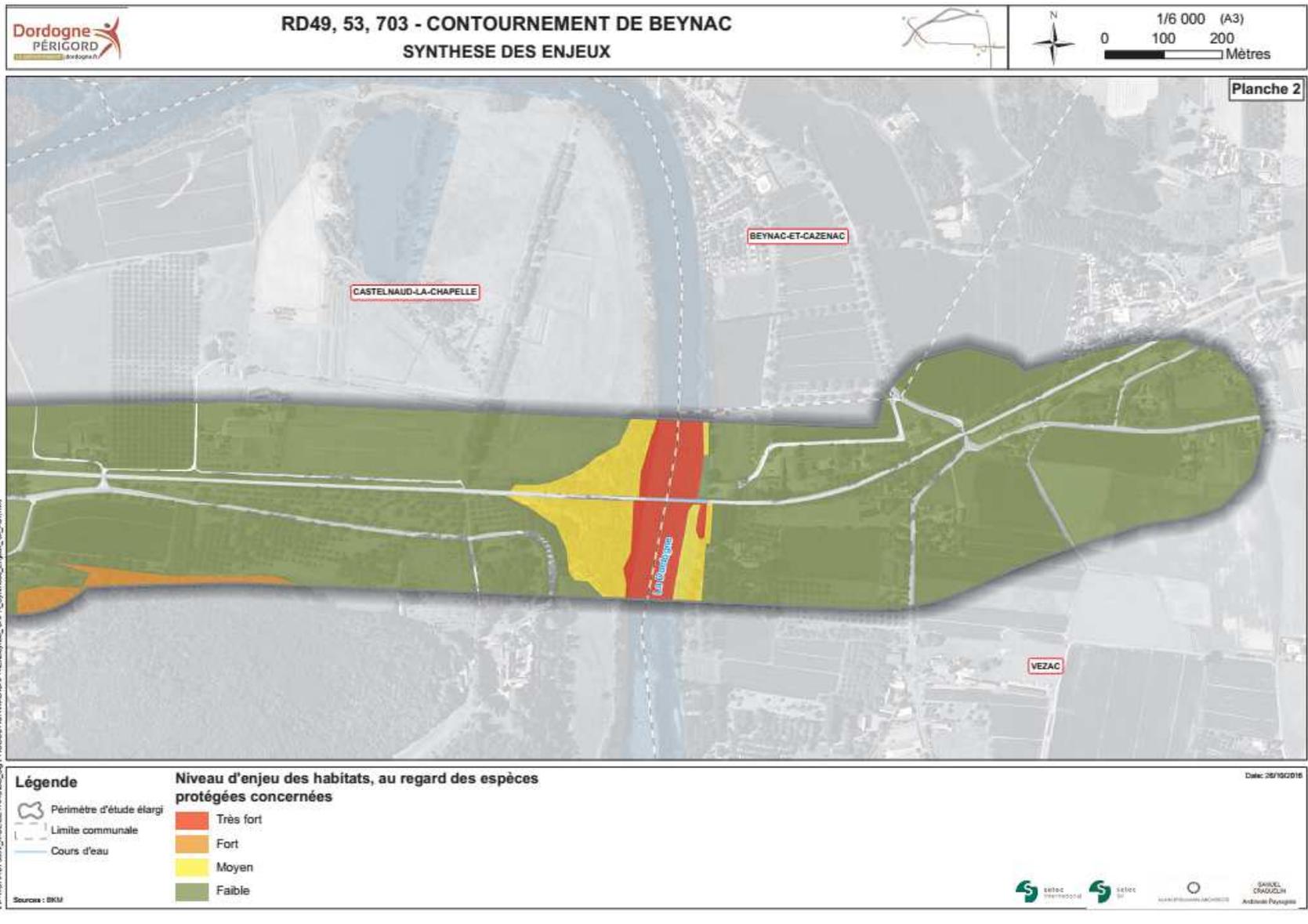
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE TRAVAUX

- Abattage des arbres favorables aux chiroptères selon une méthode dite « douce » par câblage des arbres lors de leur chute.
- Gestion spécifique des espèces invasives.
- Mise en œuvre d'un assainissement provisoire de gestion.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE TRAVAUX

- Suivi de la qualité des eaux de rejets de chantier et de la Dordogne.
- Limitation des pollutions (aménagement des installations de chantier, déchets, ...).
- Mise en place de big bags pour éviter la mise en eau de la frayère à brochet.

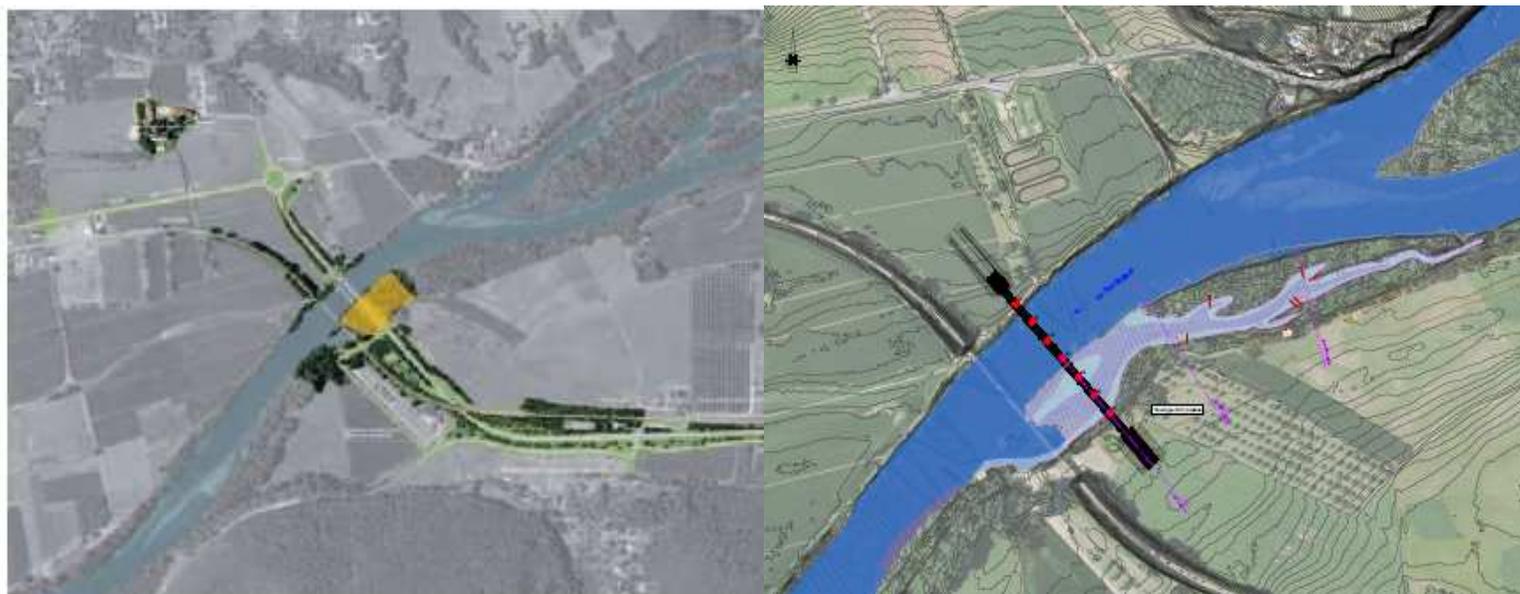




LES MESURES COMPENSATOIRES

- La couasne du Pech
- L'île du Coux et Bigaroque
- La micro-couasne de Fayrac

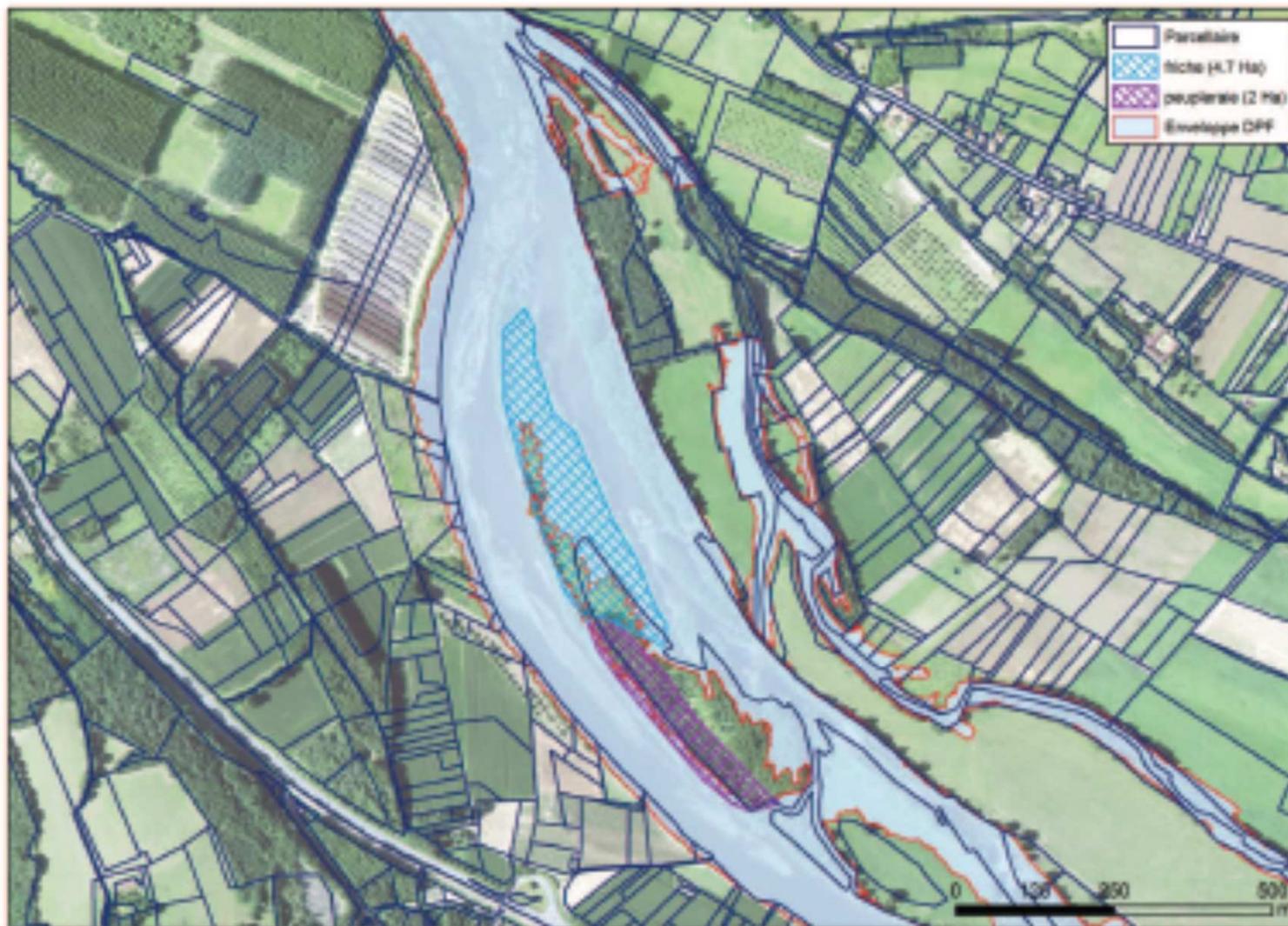
La couasne du Pech



Carte 24 : Site de la ripisylve du Pech en orange (Setec, 2016)



L'île du Coux et Bigaroque



Carte 25 : Site de Coux et de Bigaroque

La micro-couasne de Fayrac



Conventions

Département/CEN/EPIDOR

- la convention cadre Département/CEN/EPIDOR pour la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires du 13 novembre 2017
- la convention d'application à établir pour définir le projet d'exécution et le plan de gestion

Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation

- **Art 14 arrêté préfectoral du 29-01-2018**

« Un comité de suivi composé des représentants du maître d'ouvrage, des services de l'État et de ses établissements publics et d'une association agréée de protection de la nature du secteur est créé avant la date de démarrage des travaux par le maître d'ouvrage.

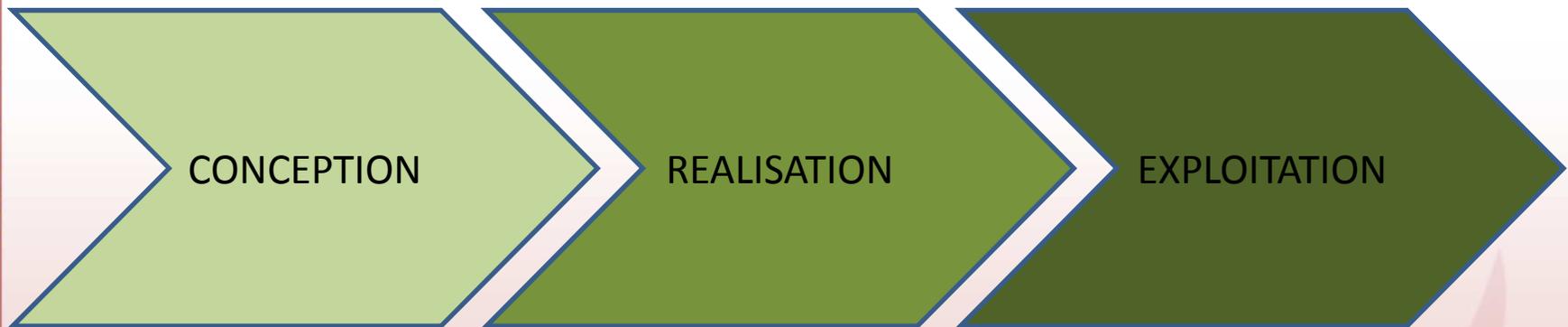
Il se réunit à son initiative autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par an pendant 5 années, et enfin tous les 5 ans jusqu'à l'échéance de mise en œuvre des mesures de compensation. »

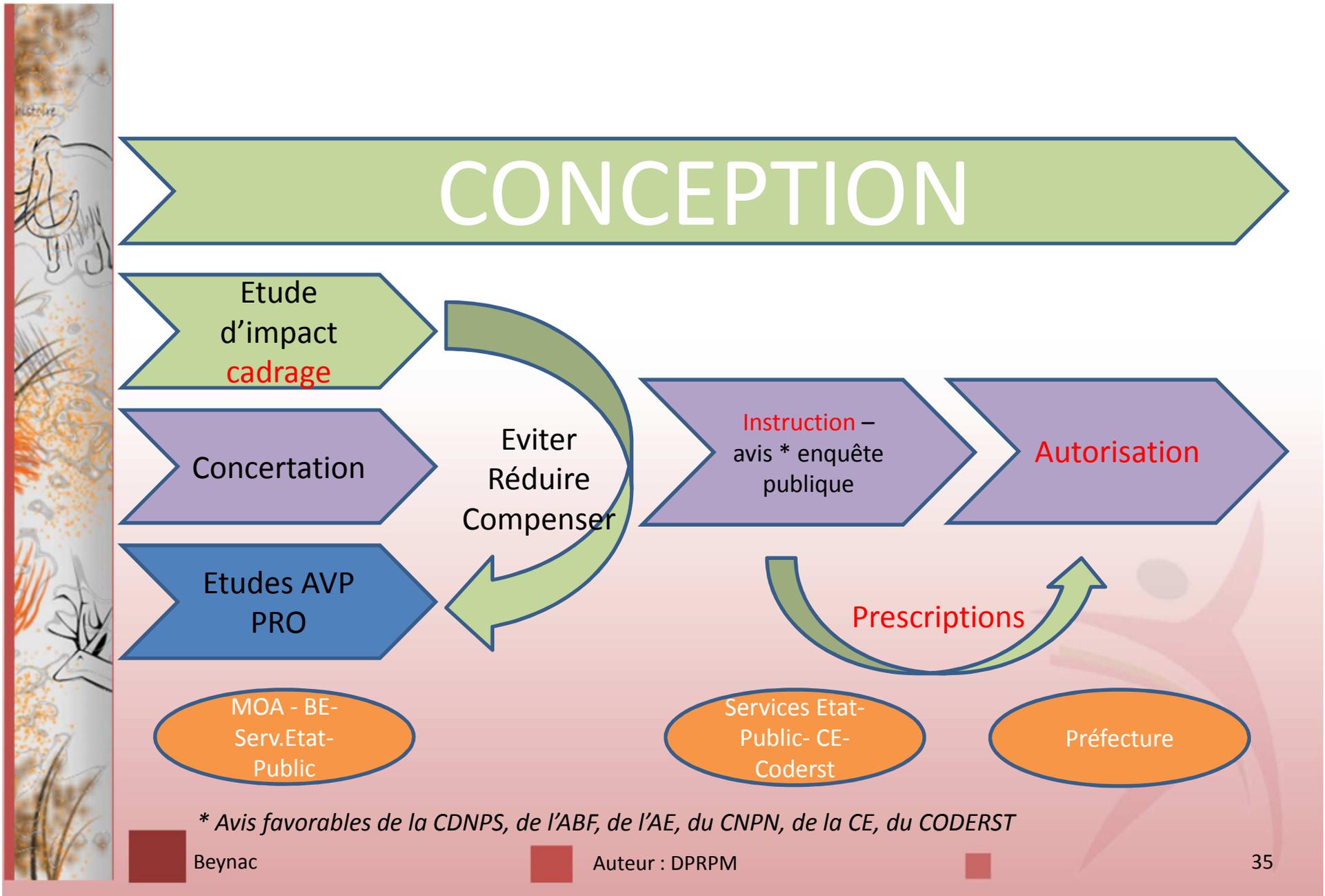
Première réunion : le 14 mars 2018

LES GRANDS PRINCIPES DU CALENDRIER

- Démarrage le 26 février 2018
- Fouille archéologique de la Treille (Castelnaud) : du 19 mars à fin juillet 2018
- Dévoisement de la RD53-VC de Castelnaud : de septembre à novembre 2018
- Pont rail des Milandes : octobre 2018 à fin juin 2019 (ripage du pont le 1^{er} week-end de mai 2019)
- OA du Pech et de Fayrac : de mars 2018 à juin 2019
- Fouille archéologique de Grange de Vergne (Vézac) : mars à juin 2019
- Cuvelage du pont rail des Milandes 2^{ème} semestre 2019
- Mesures compensatoires de restauration des couasnes du Pech et de Fayrac + réouverture de l'île de Coux et Bigaroque : entre septembre 2019 et février 2020
- Section courante (terrassements/chaussées/équipements) : à partir du 2^{ème} semestre 2019 pour une mise en service en juillet 2020
- Aménagements paysagers : 2^{ème} semestre 2020

- Prise en compte de l'environnement pendant toutes les phases du projet





* Avis favorables de la CDNPS, de l'ABF, de l'AE, du CNPN, de la CE, du CODERST

REALISATION

Comité de suivi des
mesures de réduction et
de compensation

Comité de dialogue et
de suivi



Suivi – conformité –
adaptations

MOA -
Ecologue

MOA-
MOE-
Ecologue-
Entreprise

MOA-MOE-Ecologue-Ent-DDT-
AFB

EXPLOITATION

Comité de suivi des mesures de
réduction et de compensation

Actions correctrices
(obligation de résultat)

SUIVI des mesures de réduction et de
compensation
+ 30 ans après la MES

EXPLOITATION DE L'INFRASTRUCTURE (Entretien des ouvrages...)

MOA-EPIDOR-CEN – DDT-AFB

- **Dossier Bruit de chantier** –(OA + Fouille archéologique préventive de la Treille) - **art. 6**

- **PRE – Plan Respect de l’Environnement – art 16-1**
 - SOGED
 - PPE – Réalisation des pistes, plateformes et assainissement provisoire
 - PPE – gestion des installations de chantier
 - PPE – Gestion de la faune et la flore
 - PPE – Déboisement et défrichage
 - PPE – Gestion des crues
 - PPE - Contrôle Qualité eau
 - PPE – Planning environnement

- **PAI – Plan d’Alerte et d’Intervention - art 16-2**

- **Plans des installations de chantier – Fayrac – Pech - art. 20**

- **Planning prévisionnel des travaux – art. 20**